

- Présidence : Mme Béatrice MATHIEU (Présidente).
- Comité : M. David WAILLIEZ (Représentant des Arbitres au CD de Ligue).
- Membres : Mme Sandra RENON. MM. Erick ARCHAT, Michel LALARDIE, Jean-Claude PUYALT, Séverin RAGER (CTRA), Christian SIONNEAU.
- Assistent : Mme Nathalie LEBRETON (CDA 86). MM Carlos AZEVEDO (CDA 64), André BALDAUF (CDA 24), Eric BELLANDI (CDA 47), Jean-Luc BERTAUD (CDA 79), Daniel DOUCET (CDA 87), Hervé DUPUY (CDA 19), Patrick GRENIER (CDA 33), Antoine LASSALLE (Représentant la CDA 40), Claude SONALLY (Représentant la CDA 17), Bernard VAILLANT (CDA 16).
- Excusés : MM. Joël ANDRIEU (Membre n'ayant jamais pratiqué l'Arbitrage), Stéphane BASQ (Représentant du CD à la CRA) , Gilles BEAUQUESNE (Représentant la CRA en Commission Régionale de Discipline), Frédéric CANO (CTA), Dominique CASSAGNAU (UNAF), Jacky CERVEAU (Représentant de la DTA), Claude CHEVALIER (CDA 40), Patrick FRUGIER (Commission Technique), Aurélien GRIZON (CDA 17), Philippe JEANNE, Jordan RICHE (CTA), Jean-Louis RIDEAU.

## 1- Arbitrage et Indemnités :

- La CFA ayant décidé de revaloriser les indemnités d'arbitrage en ce qui concerne le N3, la CRA va réfléchir également à une augmentation des indemnités pour les rencontres régionales.
- Un projet sera soumis au Comité de Direction de la LFNA d'ici la fin de saison après concertation avec les CDA.

## 2- Réflexion sur les groupes promotionnels :

- Pour la saison 2017/2018, la CRA a créé deux groupes de promotionnels (cf Annexe 5 du RI) avec une population en début de saison de 12/16 promotionnels dans le groupe Elite. Ce nombre a diminué pour terminer à 9/16 du fait de décisions individuelles et de la CRA.
- Pour la saison à venir, la CRA envisage de diminuer le nombre de promotionnels dans ce groupe du fait que l'on ne peut présenter que 3 candidats en fin de saison.
- La CRA annoncera au plus tard en début de saison prochaine le nom des 4 ou 5 candidats potentiels qui pourront concourir au titre de la saison en cours.
- La CRA réfléchit sur une création de groupes promotionnels sur 3 niveaux, à savoir Elite, R1 et R2. Cela permettra de faire travailler et progresser nos potentiels sur plusieurs saisons et sera

conforme aux directives de la DTA qui préconise une appartenance au groupe R2 pour les JAF en première saison.

- En ce qui concerne les candidats JAF, les JAR nés en 2000, 2001 et 2002 seront convoqués à un premier stage en début de saison afin de créer une hiérarchie théorique.
- Suite à leurs observations et à l'issue du 2<sup>ème</sup> stage, un groupe restreint sera créé afin de travailler plus intensément et décider des candidats retenus.
- André BALDAUF profite de ces réflexions pour demander à la CRA de faire référence aux formateurs de CDA qui s'investissent dans les Districts. La CRA conçoit que la communication se doit d'être améliorée.

### 3- Candidats Arbitres Ligue :

- Date limite d'inscription : 30 avril 2018
- Examen prévu le 13 mai 2018 sur le site du Haillan.
  - o Programme :
    - Matin : Tests physiques
    - Après-midi : Tests théoriques
      - QCM 30 questions
      - Rédaction d'un rapport qui sera corrigé sur la base du barème défini dans la circulaire du mois de Mars 2018.
- Les arbitres et candidats arbitres n'ayant pas passé leur test théorique précédemment ou ayant échoué seront convoqués à cette session.

### 4- Règlement Intérieur :

- La CRA a sollicité Michel LALARDIE pour revisiter le Règlement Intérieur de la CRA. Dans un premier temps, ce dernier nous fait part de l'excellente qualité du RI actuel mais note des modifications à apporter. Pour ce faire, il a adopté la méthodologie suivante :
- Prise en compte de toutes les Circulaires + PV des Comités de Direction ayant trait à l'arbitrage.
- Consultation de RI de différentes Ligues pour s'en inspirer.
- Michel LALARDIE invite chaque Président de CDA à lui faire remonter ses remarques et ses propositions de modification.

### 5- Questions diverses :

- Observations :
  - o Retour sur la formation d'observateurs qui s'est déroulée en version « pilote » dans les Districts 17,79 et 86.
  - o Un point est fait sur les difficultés à assurer les dernières observations.
- Désignations Finales :

- La CRA présente les désignations pour les différentes finales (cf PV n° 17 du 20/04/18).
- Effectifs Cibles :
  - Présentation des Effectifs cibles pour la saison 2018/2019 qui prennent en compte la refonte des championnats, les fins et les choix de carrière décidés par les arbitres et la délégation de la CRA vers les CDA pour les désignations des Arbitres Assistants sur les rencontres R3.
    - Arbitre « *Elite Régionale* » : 15 arbitres (article 22bis RI CFA)
    - Arbitre « *Régional 1* » : 35 arbitres
    - Arbitre « *Régional 2* » : 60 arbitres
    - Arbitre « *Régional 3* » : 120 arbitres
  
    - Arbitre Assistant « *Elite Régionale* » : 18 arbitres assistants
    - Arbitre Assistant « *Régional 1* » : 22 arbitres assistants
    - Arbitre Assistant « *Régional 2* » : 32 arbitres assistants
  - La CRA rappelle que les effectifs arrêtés à l'issue des classements pourront être ajustés en fonction des besoins nécessaires à l'organisation des désignations dans le cadre de ces effectifs.
  - En l'état des connaissances des effectifs des différentes catégories, la CRA, s'entendant pour les seuls arbitres ayant été observés dans leur catégorie au cours de la saison selon les dispositions de son RI et classés à l'issue de cette saison, et en dehors des cas particuliers des arbitres ayant fait connaître leur choix de carrière et autres décisions de la CRA prise ou à prendre, décide des mouvements sportifs suivants :
    - Arbitre « *Elite Régionale* » : Avec l'obligation d'un effectif maximum de 15 arbitres, effectif qui devra être composé d'un minimum de 50% d'arbitres respectant les conditions pour candidater au titre d'arbitre Fédéral 4. Le nombre de descentes sportives en catégorie inférieure sera fonction :
      - De la ou des éventuelles descentes sportives de la catégorie Fédérale 4,
      - Des 2 accessions de R1,
      - Des décisions à prendre par la CRA en application du points 5 de l'annexe 5 de son RI.
    - Arbitre « *Régional 1* » :
      - 1 accession par groupe R1 (2 accessions en catégorie supérieure)
      - Les arbitres classés de la 10<sup>ème</sup> à la dernière place de chaque groupe seront rétrogradés en catégorie « *Régional 2* ».
    - Arbitre « *Régional 2* » :
      - 1 accession par groupe R2 (4 accessions en catégorie supérieure)
      - Pour les groupes A et B , une rétrogradation sportive obligatoire,

- Pour les groupes 1 et 2, les arbitres classés de la 12<sup>ème</sup> à la dernière place de chaque groupe seront rétrogradés en catégorie « *Régional 3* ».
- Arbitre « *Régional 3* » :
  - 1 accession par groupe R3 soit 9 accessions en catégorie supérieure,
  - Les arbitres classés derniers de chaque groupe seront remis à la disposition de leur CDA.
- Arbitre Assistant « *Elite Régionale* » :
  - Avec un effectif cible de 18 arbitres assistants « *Elite Régionale* », le nombre de descentes sportives en catégorie inférieure sera fonction :
    - De la ou des éventuelles rétrogradations sportives de la catégorie Assistants Fédéraux 3,
    - Des 2 accessions de AAR1,
    - Des choix de carrière des arbitres de ligue (article 35 du RI CRA).
- Arbitre Assistant « *Régional 1* » :
  - 2 accessions en catégorie supérieure :
    - Avec un effectif cible de 22 arbitres assistants « *Régional 1* », le nombre de rétrogradations sportives en catégorie inférieure sera fonction :
      - Des rétrogradations sportives de la catégorie supérieure,
      - Des 2 accessions de AAR2,
      - Des choix de carrière des arbitres de ligue (article 35 RI CRA).
- Arbitre Assistant « *Régional 2* » :
  - 2 accessions en catégorie supérieure :
    - Avec un effectif cible de 32 arbitres assistants « *Régional 2* », le nombre d'arbitres assistants « *Régional 2* » remis à la disposition des CDA, sous réserve de résultats pratiques probants, sera fonction :
      - Des rétrogradations sportives de la catégorie supérieure,
      - Du nombre de candidats arbitres assistants « *Régional 2* » admis,
      - Des choix de carrière des arbitres de ligue (article 35 RI CRA).
- Arbitrage Futsal :
  - Groupe Futsal R1 :
    - 27 à 30 arbitres (dont 2 promotions de R2 en R1 + le 1<sup>er</sup> des candidats)
  - Groupe Futsal R2 :
    - 14 arbitres (dont deux descentes de R1 et 4 rétrogradations en District)
  - Candidats Futsal :
- Le 1<sup>er</sup> en R1, les autres en R2.

## 6- Tour de table :

- Carlos AZEVEDO :
  - o Souhaite connaître rapidement nos propositions tarifaires pour la saison prochaine afin d'en faire de même au niveau de son Districts pour ses arbitres.
  - o Formation initiale : Souhaite connaître le calendrier et le public concerné par les différentes sessions programmées. La CRA se propose d'organiser une réunion avec les Responsables de formation et les Présidents de CDDRF après le 15 juin 2018 pour compiler les différentes remarques et faire une proposition.
- André BALDAUF :
  - o Remarque la réception tardive ou l'absence de réception des rapports d'observation par les arbitres. La CRA rappelle que les rapports sont disponibles dans « Mon Compte FFF » des arbitres en fin de semaine.
- Séverin RAGER :
  - o Souhaiterait connaître la situation de Thomas DEMARLE. Réponse donnée à l'intéressé.
- Jean-Luc BERTAUD :
  - o Revient sur les difficultés pour effectuer les dernières observations et plus particulièrement pour les observations d'arbitre-assistant.
  - o Remercie l'ensemble des observateurs pour la qualité relationnelle de leurs échanges.
- Claude SONALLY (CDA 17) :
  - o S'étonne de ne plus recevoir les rapports d'arbitres de district observés sur des rencontres de Ligue. Il lui est demandé de se rapprocher de son Président de CRA qui les reçoit régulièrement.
  - o S'inquiète de l'absence de réponse de la section Désignations lorsqu'il souhaite désigner un de ses JAR sur une rencontre de District. Pris note.
- Nathalie LEBRETON :
  - o Demande des informations sur les tests théoriques des JAR. Seuls les JAR nés en 95 & 96 passeront le test théorique dans le cadre de leur passage Seniors.
  - o Fait part que la Réserve Technique déposée par le club de GJ Vallée Vienne et Moulière n'a pas été appuyée par le Club.
  - o Revient sur un problème de comportement d'un arbitre avec un délégué.
- Hervé DUPUY :
  - o S'inquiète de ne pas être en possession de la grille de notation des candidats-arbitres. Un exemplaire de la circulaire et de la grille sera de nouveau adressé à chaque Président de CDA.
- Jean-Claude PUYALT :
  - o Remercie Michel LALARDIE pour la qualité du travail fourni au niveau du Règlement Intérieur.
  - o Félicite Sandra RENON pour la qualité de son investissement depuis son retour, et ce malgré les contraintes qui sont les siennes.
- Christian SIONNEAU :
  - o Revient sur la Finale de la Coupe de la Ligue et sur la présence d'une arbitre féminine par District pour valoriser l'arbitrage féminin. De même deux Jeunes Arbitres ont officié sur deux rencontres U9/U10.



Aucune autre question n'étant soulevée à l'issue de l'ordre du jour, la séance est levée à 13H00.

*La Présidente,  
Béatrice MATHIEU*

*Le Secrétaire,  
Christian SIONNEAU*

Procès-Verbal validé le 15 mai 2018 par Le Secrétaire général adjoint, Pierre MASSE, par délégation du Secrétaire Général.